

Pourquoi la guerre en Terre Sainte?

Autor(en): **Grütter, Max**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **58 (1949)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-549396>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Pourquoi la guerre en Terre Sainte ?

Pour connaître les causes du conflit qui oppose Juifs et Arabes de Palestine, il est nécessaire de remonter jusqu'au milieu de la première guerre mondiale, soit au 2 novembre 1917, date de la déclaration de Lord Balfour. A ce moment, la Palestine appartenait à la Turquie, laquelle, comme l'on sait, se battait aux côtés des Puissances centrales contre les Alliés. Lord Balfour, Ministre britannique des Affaires étrangères, déclarait alors que la Grande-Bretagne ferait tout son possible pour faciliter, après la guerre, la création d'un Etat juif en Palestine, tout en précisant toutefois que rien ne serait entrepris qui puisse porter préjudice aux droits civils et religieux de la population non juive.

Cette déclaration fut ensuite intégrée au traité de paix signé en 1920 avec la Turquie. Sa forme « diplomatique », cependant, montrait clairement que les Alliés tenaient à se ménager aussi bien les sympathies des Arabes que celles des Juifs (particulièrement de ceux d'Amérique). Ainsi, Juifs et Arabes pouvaient, chacun de leur côté, interpréter la déclaration britannique au profit de leurs prétentions sur la Palestine, prétentions qu'ils cherchent aujourd'hui à justifier par divers arguments historiques, politiques et économiques.

Les Juifs insistent sur le fait que la Palestine est la terre de leurs ancêtres et qu'ils en furent chassés par la force après 2000 ans; ils font remarquer, en outre, que la domination arabe n'a duré que 400 ans environ et que la Palestine fut également soumise, par la suite, à des peuples non arabes. De plus, ils prétendent n'avoir jamais abandonné l'idée de retourner dans leur patrie et assurent que depuis des années tous leurs efforts ont tendu vers ce but. Enfin, ils mettent en avant le développement économique du pays, réalisé par les immigrants juifs, et dont bénéficie également la population arabe.

De leur côté, les Arabes déclarent qu'ils résident en Palestine depuis 14 siècles, ce qui leur donne le droit d'en être considérés comme les habitants légitimes; aussi sont-ils alarmés par le fait que la population juive ait passé de 7 % en 1922 à 35 % en 1948 et déclarent-ils que l'immigration israélite représente une véritable atteinte à leurs droits. En outre, l'établissement des Juifs en Palestine est une perpétuelle menace pour les Etats frontières arabes, car les ambitions juives, selon les Arabes, ne s'arrêtent pas aux limites de la Palestine. Pour les Arabes, il s'agit donc d'une question de vie ou de mort.

Au lendemain de la première guerre mondiale, la Palestine fut placée par la Société des Nations sous mandat britannique, ainsi que d'autres Etats arabes du Moyen Orient libérés de la domination turque (Irak, Transjordanie). Mettant alors en pratique la déclaration de Balfour, les Anglais autorisèrent l'immigration juive en Palestine, tout en s'efforçant cependant, par égard pour la population arabe, de la limiter à certaines régions.

Lorsque, après 1930, les persécutions contre les Juifs commencèrent en Allemagne et dans d'autres états européens, les fugitifs israélites affluèrent en Palestine, le plus souvent sans autorisation de la puissance mandataire. Le mécontentement des Arabes, en conséquence, ne fit que s'accroître. Des extrémistes des deux camps prirent les armes et de nombreux attentats terroristes éclatèrent un peu partout dans le pays. Ces attentats furent très souvent dirigés contre les Anglais, dont la politique mécontentait également les deux parties: les Juifs y voyaient une entrave à la poursuite de leurs revendications et les Arabes un encouragement à l'immigration juive.

La terreur s'établit ainsi dans le pays et cette situation ne fit qu'empirer après la deuxième guerre mondiale. Voyant qu'il ne parvenait pas à trouver une solution à ce problème, le Gouvernement britannique décida alors de renoncer à son mandat et de s'en décharger sur l'ONU, qui avait repris entre-temps la succession de la Société des Nations.

Le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale de l'ONU, après de longues délibérations, décida le partage de la Palestine en deux Etats, l'un juif, l'autre arabe; le territoire de Jérusalem, toutefois, n'appartiendrait ni à l'un ni à l'autre, mais devrait être soumis à une administration internationale. Les Juifs acceptèrent ce plan dans ses grandes lignes, tandis que les Etats groupés dans la Ligue arabe menacèrent d'en empêcher la réalisation par tous les moyens.

Comme les Britanniques s'en tenaient à leur décision de quitter la Palestine le 15 mai 1948, et comme l'ONU, de son côté, ne disposait d'aucun moyen efficace pour maintenir l'ordre et faire appliquer sa décision, les deux parties se disposèrent alors à prendre elles-mêmes l'affaire en mains. Le 14 mai, les Juifs, réalisant enfin leur «rêve séculaire», proclamèrent la création de l'«Etat d'Israël», qui fut reconnu immédiatement par les Etats-Unis et quelques jours plus tard par l'Union soviétique. Et le même jour, alors que les troupes britanniques quittaient le sol de Palestine, la Ligue arabe lança son offensive contre le pays.

Ce fut alors la guerre ouverte entre Juifs et Arabes. Guerre au début de laquelle chacun des deux belligérants parvint à occuper le territoire qui lui avait été attribué selon le plan de partage de l'ONU. Mais, le 11 juin 1948, grâce aux efforts de l'ONU et de son médiateur, le Comte Folke Bernadotte, une trêve put être obtenue. Jusqu'à ce jour, cette trêve n'a jamais été officiellement dénoncée, bien qu'elle ait été, en réalité, maintes fois violée. Aussi demeure-t-elle, malgré tout, la base sur laquelle pourra s'échafauder la paix, tout au moins dans cette partie sacrée du monde; tâche sans doute ardue, mais qui, si l'on considère l'évolution de la situation au cours de ces dernières semaines, permet cependant de conserver un certain espoir.

Dr Max Grütter.